

EVEC : L'eau des villes et l'eau des champs

Négociation territoriale et génie de l'environnement

09

Cette recherche est partie d'une question relative à la flexibilisation de la répartition de la ressource en eau dans sa dimension qualitative : et si au lieu de continuer à sophistiquer le traitement de l'eau potable, des contrats étaient passés par les unités de gestion avec les agriculteurs pour réduire les pollutions diffuses à la source ? À la différence d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, ce type de négociation est mal connu en France. L'objectif de cette recherche était de combler cette lacune en produisant un inventaire, une caractérisation et une évaluation comparée des différents dispositifs négociés de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine. L'analyse a été centrée sur les types de contrats passés, la dynamique territoriale et la nature des enjeux locaux, les modalités de la négociation et la mise en œuvre des dispositifs ainsi que sur l'évaluation de l'efficacité économique, sociale et environnementale. Le programme EVEC dans sa première phase se compose de neuf études de cas sur

trois grands bassins hydrographiques français. Ces études sont classées suivant trois grandes problématiques :

- une problématique urbaine, l'essentiel de la population desservie réside en milieu urbain et l'approvisionnement dépend d'un champ captant en milieu rural : Orléans (Loiret), Chèze-Canut (Rennes – Ille et Vilaine) et Oursbellile (Hautes Pyrénées) ;
- une problématique périurbaine, les territoires sont soumis à des pressions démographiques liées au développement de l'habitat pavillonnaire ou à une fréquentation touristique saisonnière : Syndicat des trois cantons (Pyrénées Atlantiques), syndicat Gave et Baise (Pyrénées Atlantiques) et Vacquières (Hérault) ;
- une problématique rurale, le territoire est à fort enjeu agricole et viticole et les syndicats d'eau potable sont souvent limités en taille et en moyens financiers : SPIDE en Val d'Adour (Hautes Pyrénées), syndicat du Trégor (Côtes d'Armor) et syndicat du Gouessant (Côtes d'Armor).

EVEC Phase 1

La première phase du projet EVEC a fait l'objet d'un premier rapport relatant chaque étude de cas et leur analyse croisée :

«L'Eau des Villes et l'Eau des Champs : négociation territoriale et génie de l'environnement - élargissement des périmètres de captage par contractualisation avec les agriculteurs».

De ces études se dégage le même constat : la solution préventive n'est que trop

rarement envisagée au profit des solutions techniques. Il reste plus facile pour les syndicats d'avoir recours à l'interconnexion ou à des ressources mieux protégées. Les mesures agro-environnementales ne sont envisagées qu'en complément du choix technique, bien souvent sous l'incitation économique des Agences de l'Eau. Il est donc difficile de parler de préventif en France, le danger pour la distribution d'eau potable accroît les tensions politiques et les risques de conflit avec les agriculteurs concernés. Les conditions sont alors telles qu'il est difficile de s'engager dans un processus efficace de négociation et de contractualisation et il devient plus avantageux de protéger par contractualisation une ressource stratégique, peu polluée et destinée à diluer l'eau de captage moins protégée. Finalement les collectivités, peu enclines à indemniser les agriculteurs, sont tentées de racheter les terres et de limiter les activités agricoles autour des captages. Une nouvelle stratégie consiste d'ailleurs à acquérir discrètement des

terres autour de futurs captages pour protéger les nouvelles ressources efficacement, à moindre coût et sans conflit.

EVEC Phase 2

Une seconde phase de travail est en cours. Elle comprend :

- le maintien du réseau et la recherche de nouvelles études de cas dont deux sont déjà finalisées : Plaine du Saulce (Yonne), Narbonne (Aude) ;
- un travail de recherche sur les

aspects juridiques de la contractualisation (CREDECO) ;

- un volet sur la flexibilisation de la répartition des ressources dans la dimension quantitative : Étude de cas sur la Californie (F. McKillop), Modélisation prospective sur le cas de la Garonne Amont (S. Fernandez et C. Viavattene avec le modèle WaterStrategyMan) ;
- Une réflexion à partir de cette recherche impliquée sur les spécificités d'une évaluation des politiques adaptée à la démarche du développement durable : l'évaluation ne peut se limiter à une approche extérieure type Cours des comptes, mais se doit d'être «endoformative». Les scientifiques doivent interférer avec les acteurs, la décision se construit en même temps que les connaissances ;
- Une préparation d'un colloque européen réunissant des collègues étrangers et les acteurs concernés pour échanger à partir des résultats des études de cas.

